

Approche de la TD en matière de rémunération

La TD offre aux employés une rémunération globale composée d'un salaire de base, d'une rémunération incitative, d'avantages sociaux ainsi que de régimes de retraite et d'épargne. La philosophie de la TD consiste à offrir une rémunération adaptée aux différentes pratiques en vigueur dans les différents endroits où la TD exerce ses activités.

En vue d'élaborer un programme de rémunération globale concurrentiel versé équitablement et cadrant avec le rendement, la TD effectue de nombreuses activités, notamment :

- Établir des fourchettes salariales de base qui reflètent les échelles salariales sur le marché externe pour des postes aux compétences, au niveau de complexité et aux responsabilités semblables;
- Mettre en œuvre des programmes de rémunération incitative cadrant avec le rendement de l'unité ou de l'employé;
- Approuver le budget des augmentations salariales annuelles pour faire en sorte que l'augmentation du salaire de base concorde avec l'accroissement du rendement et le perfectionnement des compétences;
- Examiner les échelles salariales de base, les programmes de rémunération incitative et les autres programmes de rémunération globale sur une base régulière et apporter des changements appropriés pour continuer d'offrir une rémunération concurrentielle répondant aux objectifs d'affaires;
- Comparer les augmentations du salaire de base et les résultats liés à la rémunération incitative des dirigeants et des autres employés au fil du temps afin de s'assurer de leur concordance.

Lorsque nous effectuons les activités ci-dessus et d'autres initiatives connexes, nous portons une attention particulière aux employés de première ligne puisqu'ils jouent un rôle clé dans la stratégie axée sur le client de la TD.

Rémunération des dirigeants

Nous employons une stratégie équilibrée en matière de rémunération des dirigeants, afin de recruter, de maintenir en fonction et de motiver des dirigeants ayant un rendement supérieur, en vue de créer une valeur durable et à long terme pour les actionnaires.

Notre Circulaire de procuration définit les six principes auxquels nous souscrivons en matière de rémunération lorsque nous mettons en œuvre le programme de rémunération des dirigeants. Cette Circulaire présente des renseignements détaillés sur notre approche, notamment axée sur la gestion efficace des risques pour l'entreprise et le report d'une part importante de la rémunération accordée aux dirigeants et à plusieurs autres employés. La rémunération différée est acquise après une période d'au moins trois ans et est liée au cours de l'action de la TD, ce qui nous assure que les décisions sont prises dans le meilleur intérêt à long terme de la Banque et de ses actionnaires.

+ Pour en savoir davantage sur la rémunération des dirigeants et des membres du conseil d'administration, veuillez consulter la Circulaire de procuration.